

Date: Le vendredi 28 mai 1999 - n° 37
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 64 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales.

La motion est adoptée.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 58 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Gautrin (Verdun), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 26 mai 1999, a étudié en détail les projets de loi :

- | | | |
|-------|---|-------------------------|
| n° 31 | Loi modifiant le Code de procédure civile – Rapporté avec des amendements. | (Dépôt n° 349-19990528) |
| n° 38 | Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis – Rapporté avec un amendement. | (Dépôt n° 350-19990528) |

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 20, 25 et 26 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- | | | |
|-------|--|-------------------------|
| n° 24 | Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements. | (Dépôt n° 351-19990528) |
|-------|--|-------------------------|

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 47, Loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la Loi sur les normes du travail, le mercredi 2 juin 1999, le jeudi 3 juin 1999 ainsi que le vendredi 4 juin

1999 et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Mercredi, 2 juin 1999

- 15 h 00 à 15 h 30 Remarques préliminaires
- 15 h 30 à 16 h 30 Fédération des femmes du Québec
- 16 h 30 à 17 h 30 Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au Québec
- 20 h 00 à 21 h 00 Association des entrepreneurs en couture du Québec
- 21 h 00 à 22 h 00 Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- 22 h 00 à 23 h 00 Centrale des syndicats nationaux
- 23 h 00 à 24 h 00 Centrale des syndicats démocratiques

Jeudi, 3 juin 1999

- 11 h 00 à 12 h 00 Comité paritaire du vêtement pour dames
- 12 h 00 à 13 h 00 Comité paritaire du vêtement pour hommes
- 15 h 00 à 16 h 00 Comité paritaire de la chemise et du gant de cuir
- 16 h 00 à 17 h 00 Guilde des manufacturiers de vêtement de mode du Québec
- 17 h 00 à 18 h 00 Syndicat du vêtement du textile et autres industries
- 20 h 00 à 21 h 00 Guilde des manufacturiers de la Chemise
- 21 h 00 à 22 h 00 Association des manufacturiers de gants du Québec
- 22 h 00 à 23 h 00 Bureau conjoint de Montréal, Syndicat du Vêtement, du Textile et autres industries
- 23 h 00 à 24 h 00 Commission des normes du travail du Québec

Vendredi, 4 juin 1999

- 11 h 00 à 12 h 00 Mme Lina Saint-Hilaire, inspectrice depuis 15 ans au comité paritaire du vêtement pour hommes
- 12 h 00 à 13 h 00 Mme Céline Hamel, Comité de femmes travaillant dans l'industrie du vêtement pour dames de l'Estrie
- 15 h 00 à 15 h 30 Remarques finales

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le

gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 51 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 51 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 39, Loi concernant la Société nationale du cheval de course, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 39 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 39 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 18, Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie-James, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 18 est

28 mai 1999

adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 18 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

À 12 h 53, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 00.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

Au cours de son intervention, et à la demande de M. Bissonnet, vice-président, M. Bordeleau (Acadie) retire certains propos non parlementaires.

Sur la motion de M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le débat est ajourné.

À 17 h 46, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 1^{er} juin 1999, à 10 heures.

28 mai 1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU